



Communiqué de presse

Jeudi 12 septembre 2024

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre d'un projet de production de gaz de synthèse (syngaz) et d'hydrogène renouvelables à usage industriel et mobilité, sur le territoire d'industrie du Nord Lozère en Occitanie.

Lozère Développement et Territoires d'industrie Nord Lozère annoncent aujourd'hui le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour identifier un ou plusieurs partenaires industriels, dans le cadre d'un projet de production de syngaz et d'hydrogène renouvelables à partir de biomasse.

Engagé depuis de nombreuses années dans sa transition écologique, le département de la Lozère arrive à satisfaire plus de 41% de ses besoins énergétiques de manière renouvelable. Il souhaite désormais s'inscrire dans la stratégie régionale pour le développement de l'hydrogène décarboné. Pilotée par Lozère Développement, cofinancée par l'ADEME, la Banque des territoires et le Département de la Lozère, une étude réalisée de 2023 à 2024 par le cabinet Elcimaï Environnement, a confirmé des potentiels de production et de consommation locale d'hydrogène et de syngaz renouvelables, produits à partir de pyrogazéification ou thermo-lyse de biomasse.

C'est dans la zone du Nord Lozère que l'émergence d'un projet territorial de gaz renouvelables apparaît comme opportune, en raison de la proximité de l'autoroute A75, de la ligne ferroviaire, de filières forestière et agricole structurées et de l'existence de besoins énergétiques industriels relativement importants, notamment ceux de l'usine ArcelorMittal de Saint-Chély-d'Apcher.

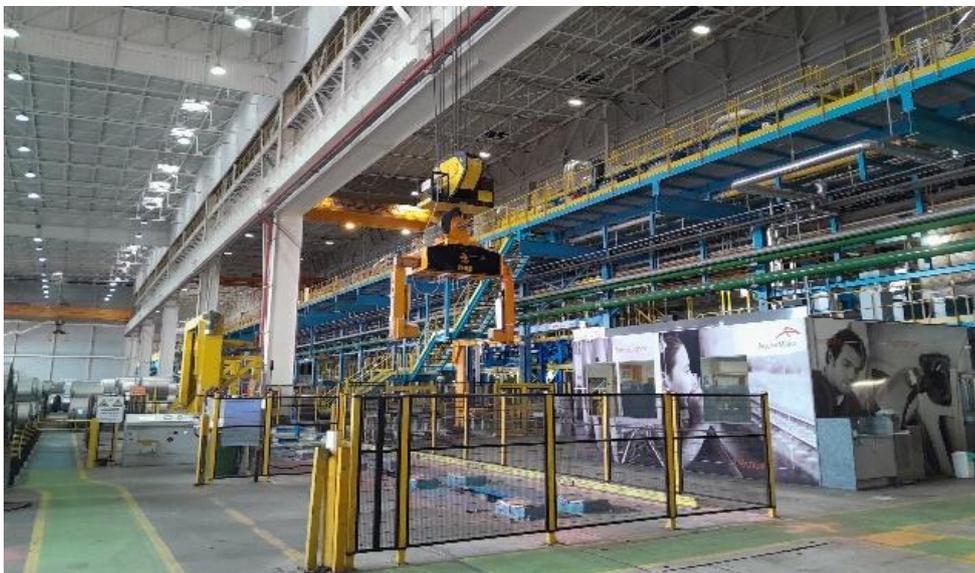


Ce site industriel à la pointe de la technologie traite plus de 100 000 tonnes d'acier par an pour leur conférer des propriétés électriques, en réponse notamment à la demande croissante du secteur des énergies et de la mobilité durable. L'entreprise qui consomme plus de 50 GWh par an de gaz naturel liquéfié, dont une partie est transformée en hydrogène par vaporeformage, cherche des solutions pour le remplacer par des alternatives durables.

Comme l'explique Philippe Chapus, Directeur du projet électromobilité pour ArcelorMittal Méditerranée : *« Notre site lozérien s'adapte constamment pour réduire son impact environnemental, 50% de l'énergie nécessaire à son fonctionnement est produite par deux centrales hydroélectriques, une partie de l'eau nécessaire au process est issue de la collecte d'eau de pluie et la chaleur fatale dégagée par nos installations alimente un réseau de chaleur public. Nous avons déjà comme projet d'installer avec Genvia, un démonstrateur d'électrolyseur haute température à oxyde solide en vue de tester sur une année, cette technologie à haut rendement énergétique pour produire de l'hydrogène décarboné nécessaire à notre process. Notre volonté est d'aller plus loin dans notre objectif de réduction des émissions de carbone, en cherchant avec d'autres acteurs locaux des solutions pour substituer nos consommations de gaz naturel, par des énergies produites de façon locale et renouvelable. »*

En consolidant l'avance technologique et l'expertise du site, ArcelorMittal contribue également au maintien d'une dynamique positive durable pour l'emploi et l'activité industrielle locale et régionale.

Comme le précise Christophe Gache, Président de la Communauté de communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac : *« Notre territoire ainsi que la Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac, avec comme binôme industriel l'usine ArcelorMittal de Saint-Chély-d'Apcher, ont été labellisés « territoires d'industrie » fin 2023. Un tel projet s'inscrit pleinement dans la stratégie de ce programme qui vise à accélérer la transition écologique et énergétique de notre pays, tout en maintenant et en développant l'activité industrielle des territoires, par la mise en avant d'un savoir-faire local et par la création d'emplois. »*



Dans le cadre de l'étude, le cabinet Elcimaï Environnement a établi un rapport prévisionnel complet du projet, qui préconise l'utilisation de la solution « HYNOCA® », propriété d'Haffner Energy. Ce procédé technologique de production de syngaz et d'hydrogène renouvelables, qui repose sur la thermolyse de biomasse, s'avère être le plus adapté aux besoins et intrants disponibles sur le territoire. Cette technologie pourra permettre d'envisager un développement en deux phases, la première consiste à produire du syngaz en remplacement du gaz naturel actuellement consommé par ArcelorMittal. La deuxième phase vise à transformer une partie de ce syngaz en hydrogène renouvelable pour répondre aux besoins futurs en matière de mobilité et d'usages industriels.

Comme le souligne Philippe Haffner, Président-Directeur général de Haffner Energy : « *Nous sommes fiers que notre solution HYNOCA® puisse répondre aux besoins de ce projet. En effet, nous partageons l'ensemble des objectifs visés : la valorisation des territoires, leur réindustrialisation, mais aussi la décarbonation des usages, qu'ils se rapportent à l'industrie ou à la mobilité. Contribuer à ce projet est donc à la fois une marque de confiance pour Haffner Energy et l'opportunité de participer à la naissance d'un nouvel écosystème localement vertueux.* »

Le comité de pilotage lance aujourd'hui cet AMI pour identifier des acteurs industriels susceptibles d'être intéressés de contribuer au portage financier et opérationnel d'un tel projet, afin d'amener une plus grande capacité d'investissement, une ingénierie plus poussée et des solutions pour assurer la sécurisation des usages.

Le règlement de l'AMI est à consulter sur le site lozerenouvellevie.com dans la rubrique « Entreprendre ».

Lien direct <https://lozerenouvellevie.com/entreprendre/appels-a-manifestation-dinteret/>

Date et heure de réception limite des candidatures **jeudi 31 octobre 2024 à 00H00**